

MONTREAL, 7 AVRIL 1848.

GRANDE ASSEMBLÉE.

Mercredi soir a eu lieu l'assemblée pour la colonisation des Townships. Cette assemblée était fort nombreuse; on estime qu'il y avait au-delà de 5,000 à 6,000 personnes présentes. Grand nombre de dames ont dû quitter la salle, vu la foule immense qui s'y pressait. Le comité nommé précédemment et qui était chargé de l'organisation de cette assemblée, ne s'attendait pas à voir pareille foule; de là la confusion qui a pu régner pendant une partie de la soirée. Nous n'avons pas de reproche à lui faire sous ce rapport; il a fait tout ce qu'il pouvait faire à pareille heure et avec pareil auditoire. Les orateurs de la soirée ont été: S. G. Mgr. de Montréal, l'hon. L. J. Papineau, M. O'Reilly, M. C. S. Cherrier, M. Billand et M. Pinsonnault (prêtre); il nous a été impossible de prendre des notes sur ces discours. Sans faire pour aujourd'hui d'autres remarques, nous nous contenterons de répéter qu'il est à regretter que le comité n'ait pas cru devoir publier, sur les journaux de cette ville, les résolutions et les règlements qu'il a présentés à l'assemblée. On a beau dire que l'on a consulté d'avance plusieurs de nos citoyens influents. Nous soutenons que malgré tout le respect que nous avons pour ces messieurs et la confiance que nous avons en eux, l'opinion publique devait être consultée; on devait à notre population de la mettre au fait de ces résolutions et règlements qui doivent servir de base à l'association. On dit bien encore que ces résolutions et règlements ont été soumis à l'assemblée composée de 4,000 à 5,000 personnes. Cela est vrai, mais comment cela s'est-il fait? Comme toujours; le secrétaire a lu ces résolutions et ces règlements; les a entendus qui a pu, puis la foule a jeté au cri et applaudi; on s'est dit: "approuvé." Oui, mais avouez que la foule approuvait quelque chose qu'elle ne connaissait nullement. — Nous ne faisons aujourd'hui ces remarques que pour proclamer le droit de l'opinion publique et non pour d'autres motifs. Le but de l'association, "colonisation des Townships par les Canadiens," et un but éminemment patriotique éminemment philanthropique, éminemment humanitaire. Nous ne pouvons qu'y applaudir, que l'approuver.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

TENUE, LE MERCREDI 5 AVRIL 1848, AU MARCHÉ BONSECOURS, Pour recevoir et adopter le Rapport et les Règlements de l'Association dite, "Etablissements Canadiens des Townships."

Monsieur Ig. Bourget, évêque de Montréal, est appelé à prendre le fauteuil, et Pierre Blanchet, écrivain, à agir comme secrétaire.

M. le Président expose le but de l'assemblée, après quoi les résolutions suivantes sont unanimement adoptées.

Résolu: Sur motion de Jos. Roy, écrivain, secondé par R. Trudeau, écrivain.

Qu'il est du devoir et de l'intérêt des Canadiens-français de prendre tous les moyens de conserver leur nationalité, en établissant sur des bases solides et durables.

Résolu: Sur motion de E. R. Fabre, écrivain, secondé par M. le Dr. Meilleur.

Qu'un des moyens les plus efficaces de parvenir à ce but est de s'attacher à la propriété du sol.

Résolu: Sur motion de Jean Bruneau, écrivain, secondé par M. Alfred Pinsonnault.

Que l'établissement des Canadiens-français dans les townships du Bas-Canada aura le résultat d'augmenter le nombre de propriétés possédées par notre race, d'arrêter l'émigration de notre population surabondante vers les États-Unis, et par là même d'augmenter la richesse et la prospérité du pays.

Résolu: Sur motion de Jacques Viger, écrivain, secondé par M. Louis Perrault.

Qu'en conséquence, cette assemblée approuve hautement la formation de l'Association dite: "Etablissements canadiens des townships."

Résolu: Sur motion de J. U. Beaudry, écrivain, secondé par Chs. E. Belle, écrivain.

Que l'assemblée prenne en considération le rapport du comité nommé le 2 mars dernier par l'assemblée de la jeunesse canadienne de cette ville, tenue à l'Institut Canadien pour fonder l'Association, et que le secrétaire soit prié d'en faire lecture.

Le secrétaire fait alors lecture du Rapport et des Règlements suivants. (Voyez le Rapport et les Règlements.)

Résolu: Sur motion de Magloire Lanctôt, écrivain, secondé par M. Jos. Beaudry.

Que cette assemblée concorde dans le Rapport du comité, adopte les Règlements qui viennent d'être lus, et procède immédiatement à l'élection des officiers-généralistes de l'Association.

Résolu: Sur motion de Jos. Grenier, écrivain, secondé par M. Gencereux Pelletier.

Que Mgr. Ig. Bourget, l'évêque catholique de Montréal, soit élu président de l'Association.

Résolu: Sur motion du Dr. Codrre, secondé par le Dr. D'Orsennens.

Que Jos. Roy, écrivain, soit 1er Vice-Président.

Résolu: Sur motion de M. Ls. Labrèche-Viger, secondé par J. Doutre, écrivain.

Que l'honorable L. J. Papineau soit 2e Vice-Président.

Résolu: Sur motion de M. J. Huston, secondé par M. Chs. Laberge.

Que Jean Bruneau, écrivain, soit 3e Vice-Président.

Résolu: Sur motion de D. E. Papineau, écrivain, secondé par M. F. Valleraud.

Que C. S. Cherrier, écrivain, soit 4e Vice-Président.

Résolu: Sur motion de M. A. Mousseau, secondé par M. S. l'Étu.

Que M. Ls. Labrèche-Viger soit Secrétaire, archiviste et que MM. L. Delorme et W. D'Orion soient assistants.

Résolu: Sur motion de M. J. A. Bourdon, secondé par M. A. G. Lajoie.

Que Jos. Papin, écrivain, soit Secrétaire-correspondant, et que MM. J. Doutre et R. Laffaine soient assistants.

Résolu: Sur motion de J. A. Gagnon, écrivain, secondé par M. Louis Beaudry.

Que E. R. Fabre, écrivain, soit Trésorier.

lui du duc de Chartres. Un garde national est parvenu à obtenir du silence, et il a dit: Ces portraits sont nécessaires à l'histoire; ce sont des objets d'art, il faut les conserver. Aussitôt sa voix fut couverte par les cris de vive la garde nationale, les tableaux ont été conservés.

On sait que la statue de Spartacus est debout en face le château des Tuileries. Cette statue a été couronnée par le peuple d'un bonnet rouge, fabriqué avec des morceaux de lampes arrachés au trône brisé de Louis-Philippe.

Un citoyen a remis au gouvernement provisoire deux volumes manuscrits, reliés en maroquin rouge, et trouvés aux Tuileries. Ce sont les Mémoires de Louis-Philippe d'Orléans, l'ex-roi. Ces volumes ont été déposés à la Bibliothèque de la ville. Ils se terminent par une phrase qui fournit un singulier rapprochement: Louis-Philippe y exprime l'émotion qu'il éprouva quand les commissaires de la Convention vinent proclamer la République en face des armées ennemies.

SENTIMENTS DE LA BELGIQUE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE LA SEMAINE.)

Bruxelles, le 6 mars 1848.

L'émotion produite en Belgique par les événements de Paris a été des plus profondes; mais, si l'agitation a été grande, l'ordre n'a cessé de régner dans les villes, si ce n'est à Bruxelles, où quelques attroupements se sont formés dimanche dernier; mais où le calme n'a pas tardé à être rétabli.

Les bruits qui ont circulé de l'intention qu'il était le roi Léopold d'abdiquer pour lui et ses enfants, ne sont qu'un conte fait par la police, afin de ramener les turbulents à l'ordre. En leur faisant espérer l'avènement pacifique de la République. Tout le monde sait fort bien que le roi des Belges n'est pas homme à faire couler une goutte de sang dans l'intérêt de sa cause personnelle, et voilà pourquoi le bruit qu'on a répandu a trouvé quelques crédules, en présence des groupes qui semblaient faire craindre une émeute dimanche dans la soirée.

Au reste, la bourgeoisie n'a fait aucune démonstration hostile au gouvernement; au contraire, l'opposition, s'est, en grande partie, unie au ministère, auquel elle a offert son appui franc et loyal, et des mesures ont été immédiatement prises pour parer aux éventualités. Tous les postes ont été doublés; la garde civique a répondu à l'appel qui lui a été fait; des patrouilles nombreuses parcourent les rues les plus populeuses; quelques arrestations ont été faites, et l'ordre a été complètement rétabli.

Un sentiment admirable de nationalité s'est manifesté dans toutes les classes des citoyens; les plus exaltés eux-mêmes, ceux qui marchent ouvertement à la tête du parti radical ont déclaré qu'ils défendraient leur territoire jusqu'à la dernière goutte de leur sang; et s'ils demandaient les réformes que la France vient d'opérer, ils prétendaient de tout leur dévouement aux droits nationaux qu'ils veulent conserver.

Quoique le gouvernement provisoire de la République française, ait déclaré que la France n'en voulait à aucune nationalité, il y a des esprits qui refusent de croire à cette déclaration, et mille bruits différents ne cessent de circuler à ce sujet, et ces bruits, commentés de mille manières, font le sujet de toutes les conversations.

Le ministère, appuyé sur l'opinion générale, s'occupe activement de donner au gouvernement la force d'action qui lui est nécessaire dans les circonstances présentes; les miliciens ont déjà rejoint leurs régiments; les permissionnaires sont rappelés; sous peu de jours, l'armée sera au grand complet.

Pendant que l'armée se réunit avec la plus grande rapidité, l'on assure que les chambres vont agiter la question relative à la garde civique; et l'intention de l'organiser de suite sur des bases solides, afin qu'elle puisse concourir au maintien de l'ordre à l'intérieur, et remplacer les militaires dans le service des places, si ceux-ci devaient abandonner certaines villes.

Il est une chose dont on doit bien se persuader en France, c'est que les Belges veulent à tout prix leur indépendance et le maintien de leurs institutions. Suivant l'attitude que prendra le gouvernement républicain français, il trouvera en Belgique des alliés de vœux, prêts à propager les idées de liberté, ou des ennemis implacables. Ce n'est dans aucun but hostile à la République qu'ont lieu les préparatifs et les arrangements des chadelles; c'est uniquement pour être prêts à tout événement.

Fin de la circulaire du Ministre de l'Étranger aux agents diplomatiques de la République Française.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de per-sonne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'instruction des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur sol. Mais elle exercera, par la lucidité de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme: le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'incendier du monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait su créer pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions d'une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon.

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à présenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée, par le peuple, trois mots qui ont réveillé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes: Liberté, Égalité, Fraternité. Elle en a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire

au dedans; et donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci: affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; réciprocité du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. LAMARTINE, Membre du Gouvernement provisoire de la République et Ministre des affaires étrangères.

RETRAITE ET LETTRE D'ADIEUX DU PRINCE LOUIS NAPOLEON.—On a dit que le fils de Louis Bonaparte, le prisonnier de Ham, avait quitté la capitale. Voici la lettre qui explique cette détermination:

"Messieurs, "Après trente-trois années d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

"Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momentanément; vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

"Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

NAPOLEON-LOUIS BONAPARTE.

LETRE AU MINISTRE DE L'ÉTRANGER.—"Monsieur le ministre, les événements qui viennent de s'accomplir, le besoin d'union générale pour assurer l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur, me font un devoir de mettre mon épée au service du gouvernement qui vient d'être institué. J'ai toujours considéré comme le plus saint des devoirs la défense du territoire et de la patrie. Je vous prie de m'accuser réception de cette déclaration et de recevoir l'assurance de ma haute considération.

Maréchal duc d'Isly."

Aux membres du gouvernement provisoire:

"Messieurs, fils de Lucien Bonaparte, nourri de ses opinions républicaines, idolâtre, comme lui, de la grandeur et du bonheur de la France, j'accours, enfant de la patrie, me mettre à la disposition des éminents citoyens qui forment le gouvernement provisoire. Le sentiment qui me domine, c'est un patriotisme enthousiaste et la conviction que la prospérité et l'avenir de la République ont été résolus le jour où le peuple vous a mis à sa tête. Comme mon père, qui n'a jamais trahi son serment, j'engage le mien entre vos mains à la République Française. Recevez cet acte d'une profonde sympathie et d'un dévouement qui ne demande que d'être mis à l'épreuve.

PIERRE-NAPOLEON BONAPARTE."

—Quelques changements ont eu lieu dans le gouvernement provisoire. MM. Carnot, Bethmont, Bedeau et Gouchaux ont résigné leurs portefeuilles, soit volontairement, soit par suite de mésintelligence survenue entre eux et leurs collègues. —On parlait aussi de la retraite de M. Arago, qui, par son projet d'émancipation immédiate des colonies, aurait soulevé de vives clameurs dans les ports de mer.

Lundi 27 février a part les endroits où le pavage n'avait pu encore être rétabli, la ville présentait quant à la facilité des communications, son aspect accoutumé. Les voitures roulaient partout; citadines et mylodes se trouvaient à leurs stations, portant en général un écriteau additionnel avec ces mots: La recette aujourd'hui est au profit des blessés.

Cette sympathie pour les victimes a été le premier sentiment qui se soit, après l'enthousiasme de la victoire, réveillé chez tous. Dès le 25, des troncs étaient placés au coin de chaque barricade pour recueillir les offrandes des passants. Puis, des souscriptions s'ouvraient dans les mairies, aux bureaux des journaux, chez des banquiers ou des négociants notables. La banque s'inscrivait pour 100,000 fr.; M. de Rothschild pour 50,000 fr.; d'autres maisons pour 20, 15, 10,000, pour des sommes en un mot, proportionnées à leur importance.

—On écrit de Paris, 27 février: "L'ordre a été publié d'arrêter les ex-ministres qui ont pris la fuite contrairement aux ordres publiés par le gouvernement provisoire contre l'émigration. M. Lamartine a harangué le peuple à cinq reprises différentes à l'Hôtel-de-Ville, dans la journée du 26. Le peuple voulait le drapeau rouge, mais il n'a pas voulu, lui, en permettre d'autre que le drapeau tricolore. Il est, a-t-il dit, le symbole du vrai républicanisme, celui qui a été trempé du sang du peuple répandu dans le Champ-de-Mars.

Après une séance de six heures, le peuple fut ému par son éloquence. Des pleurs s'échappaient de tous les yeux, on s'embrassa de toutes parts, et Lamartine fut porté en triomphe.

—M. de Quatrebarbes, député, appartenant au parti légitimiste, est parti pour les départements de la Bretagne et de la Vendée, chargé d'une mission politique par ses amis. Il a déclaré que, dans les circonstances où le pays se trouve placé, il fallait que tous les Français usassent de leur influence et de leur autorité pour empêcher les divisions intérieures ou pour les faire taire aussitôt, si, par malheur, elles venaient à éclater sur quelques points.

—Mgr l'archevêque de Paris a visité successivement l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital de la Charité et celui de Beaujon. Le premier pasteur de la capitale portait son costume et sa croix archiépiscopale; il était accompagné de ses grands vicaires et de plusieurs prêtres. Nous l'avons vu parcourir les salles et donner aux blessés sa bénédiction et les consolations de son ministère. Partout le respectable prélat a été accueilli par les témoignages de reconnaissance et de vénération de la population parisienne.

—M. l'Archevêque de Paris a nommé le P. Lacordaire, vicaire-général du diocèse.

LACORDAIRE A NOTRE-DAME.—L'illustre Dominicain a vivement électrisé son auditoire à plusieurs reprises surtout lorsqu'il a salué avec enthousiasme le triomphe de la foi catholique dans ces amoncellements de la population parisienne qui, dans l'ivresse de leur victoire, ont porté à l'église paroissiale de Saint-Roch, avec les hommages les plus respectueux, l'image de Jésus-Christ et les vases sacrés trouvés au château des Tuileries. Ce passage fort animé a provoqué une explosion générale d'applaudissements et de battements de mains, que l'orateur s'est hâté de contenir par ces paroles: "N'applaudissons pas ainsi la parole de Dieu; écoutons-la avec respect et tâchons de la pratiquer; voilà les seuls applaudissements que réclame notre divin maître."

—Mardi, à huit heures du matin, un très-grand nombre d'ouvriers typographes qui s'étaient battus dans les rues de Paris ont voulu faire célébrer une messe d'action de grâces dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Vingt-sept de leurs camarades avaient succombé dans la lutte des trois journées de février. Ces braves ouvriers sont allés eux-mêmes prier M. l'abbé Hippolyte Barbier de célébrer cette messe à l'au-

tel de la sainte Vierge. Leur tenue a été non-seulement convenable, mais parfaitement religieuse. Après la messe, ils ont venus remercier avec effusion M. l'abbé Barbier, et l'ont reconduit presque triomphalement jusqu'à son domicile. La foule s'est unie à cette démonstration, et de toute part on criait sur le passage de ses ouvriers rondant ainsi hommages au clergé de Paris: Vive la liberté et la religion! —On a remarqué avec édification dimanche, à presque toutes les messes basses de St-Sulpice, un très grand nombre de communiant, gardes nationaux et autres citoyens, ayant encore le fusil en bandoulière. Le courage chrétien était véritablement peint sur ces pâles visages, s'inclinant pour recevoir humblement le corps de l'adorable victime de prostitution.

—Le général de Courtais, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, a assisté avec plusieurs officiers d'état-major et un détachement de la 2e légion, au service funèbre qui a été célébré à l'église des Petits-Pères pour les victimes des trois glorieuses journées de février. Le commandant supérieur a fait compliment à M. l'abbé Desgenettes, curé de cette paroisse, de s'être montré en soutane pendant le combat pour administrer des soins aux blessés.

—Le ministre des affaires étrangères a adressé aux membres du corps diplomatique des puissances étrangères, résidant à Paris, un office portant notification de la proclamation de la République.

Voici la réponse qu'y a faite immédiatement S. Ex. le nonce du Pape:

"Monsieur le ministre, "J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous venez de me faire, en date d'aujourd'hui 27 février, et m'empresserai de la transmettre à notre très-saint Père le Pape Pie IX.

"Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion au milieu des grands événements qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché, et que le Père commun des fidèles appellera de tous ses vœux les bénédictions de Dieu sur la France.

"Agréez, etc. "R., archevêque de Nicée, N. A."

ACTE DU GOUVERNEMENT.—Ouvriers de Paris! Vous voulez vivre honorablement par le travail, tous les efforts du gouvernement provisoire tendront, soyez-en sûrs, à vous aider à l'accomplissement de cette volonté.

La République a le droit d'attendre, et elle attend du patriotisme de tous ses citoyens, que l'exemple qu'elle donne soit suivi. De cette manière, la somme des travaux sera augmentée.

Que partout donc les travaux reprennent leur activité. Ouvriers! après la victoire, le travail, c'est encore un bel exemple que vous avez à donner au monde, et vous le donnerez.

Le ministre des travaux publics, MARIE.

LES CONDAMNÉS POLITIQUES.—Un des premiers actes du gouvernement provisoire a été d'ordonner la mise en liberté de tous les détenus pour crimes ou délits politiques. On a, dit-on, le projet d'en former une compagnie spéciale sous les ordres d'un officier supérieur.

UN AUXILIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Il paraît que dans les journées des 23 et 24 février, Achmet-Pacha, fils de Mehemet-Ali, le vice-roi d'Égypte, a combattu avec ardeur dans les rangs du peuple.

—Le fameux Bou-Maza s'est enfui. Des ordres ont été expédiés immédiatement par dépêches télégraphiques afin de s'assurer de lui.

—Sans phrase et d'un seul élan, le peuple a dit qu'il voulait la liberté, l'ordre et le travail, toutes choses que l'église a toujours voulues pour lui. A son tour, ce peuple de travailleurs et de combattants a environné de respect et d'amour les sanctuaires du divin libérateur des hommes. Puisse un tel accord n'être jamais troublé par les passions ennemies! A cette fin, toute l'église de France va se mettre en prière, comme Moïse durant le choc décisif contre Moab qui arrêta le peuple de Dieu sur le seuil de la terre promise. Mais un autre devoir est imposé à tout fidèle; c'est l'accomplissement des serments de citoyens. Après avoir veillé à l'ordre matériel, nous devons préparer des jours glorieux et prospères pour la France. L'Assemblée nationale va être convoquée; tenons-nous prêts pour donner à la France des représentants intègres, dévoués à la patrie et à l'église désormais confondus inséparablement dans notre amour. La patrie libre, la religion libre aussi dans l'exercice de son ministère de pacification et de charité, Dieu fera le reste.

AUTRICHE.—Le gouvernement autrichien, ayant appris que des enrôlements considérables se faisaient ouvertement en Suisse pour le compte de plusieurs États de l'Italie, vient d'adresser à la diète une note énergique dans laquelle il déclare que la continuation de ces enrôlements pourrait devenir un casus belli.

BAVIÈRE.—Un journal d'Augsbourg assure qu'un grand seigneur de Munich a fait distribuer aux pauvres de cette ville une somme de 5,000 florins, en jouissance de l'expulsion de Lola-Montés.

A forcé d'attirer des Français à sa cour, Mehemet-Ali est devenu le plus gai, si ce n'est le plus spirituel des Orientaux. Un voyageur européen de nos amis nous raconte l'anecdote suivante:

Il est arrivé dernièrement à Alexandrie une dame anglaise, lady Sydia Ltanhope, épouse d'un colonel au service de la Compagnie des Indes. Cette dame fit prier le vice-roi de lui faire cadeau d'une mèche de ses cheveux.

"Hautesse, écrivait-elle dans sa supplique, ne vous étonnez point de cette fantaisie. Je m'occupe en ce moment de faire une collection des cheveux de tous les monarques célèbres de l'époque."

Méhémét-Ali fit répondre à la dame anglaise, par le général Selves, que n'ayant point de cheveux, il ne pourrait lui offrir que des poils de sa barbe; mais qu'étant loin de se croire un monarque célèbre, la conviction intime de son peu de mérite lui défendait d'obtempérer au désir obligeant de lady Lydia Stanhope.

Toutefois, ajouta le général Selves, pour montrer sa bonne volonté à cette dame, Sa Hautesse promet que par son testament, elle ordonnera à ses héritiers de remettre, après son décès, à la requérante, sa barbe entière, si, aussitôt son arrivée à Londres, lady Lydia Stanhope veut bien lui envoyer deux excellents rasoirs anglais.

La condition a été acceptée. —M. l'évêque de Bayonne vient d'être prôné par le souverain Pontife à la dignité de comte romain et d'assistant au trône pontifical.